

**ATTESTATION DE FIN DE MOBILITE ETUDE**  
**Confirmation of departure**

A FAIRE COMPLETER dans les 7 JOURS QUI SUIVENT LA FIN DU SEJOUR et à déposer sur le portail de mobilité dans le formulaire 2024/25 – 3 – Suivi de mobilité – Fin de séjour

Programme de mobilité :

- Europe ETUDES Erasmus+       Europe ETUDES (autre)  
 Hors-Europe ETUDES Erasmus+       Hors-Europe ETUDES (autre)  
 Double Diplôme

**ORGANISME D'ACCUEIL / HOST INSTITUTION**

Nom de l'organisme / Name of institution : .....

Code Erasmus / Erasmus Code (si applicable / *if relevant*) : ..... (exemple : E MADRID18)

Pays / Country : .....

**ATTESTATION / CERTIFICATE**

Nous confirmons que Mme /M ..... venant de l'Université d'Orléans (F ORLEANS01)  
We hereby confirm, that Ms/Mr ..... coming from the University of Orléans (F ORLEANS01)

a effectué une mobilité d'études dans notre établissement dans le cadre du programme précité,  
has performed a mobility for studies in our institution in the framework of the above mentioned programme,

Cette mobilité d'études s'est terminée le ...../...../.....  
This mobility for studies ended on

La date indiquée doit correspondre à votre **dernier jour de présence dans l'établissement d'accueil** (ex. : fin de la période d'examens, de cours, et non votre date effective de départ).

Nom et statut de la personne responsable de l'établissement d'accueil (OBLIGATOIRE).....  
Name and position of the responsible person at the host institution (REQUIRED) : .....

Lieu (OBLIGATOIRE)/ Place (REQUIRED) :      Date (OBLIGATOIRE)/ Date (REQUIRED):

**ATTENTION** : la date de signature doit être égale ou postérieure à la date de fin de séjour  
**WARNING**: the signature date must be equal to or later than the end of stay date.

Signature (OBLIGATOIRE) / Signature (REQUIRED):

Cachet de l'établissement (OBLIGATOIRE):  
Stamp of the institution (REQUIRED)

Cette attestation **ne doit comporter aucune rature ou correction au blanc.**  
**This certificate shall not contain any erasures or alterations.**

Cette seconde attestation, à déposer sur le portail de mobilité en fin de séjour, permettra le versement du reliquat des aides financières et, le cas échéant, la rectification de la durée réelle du séjour.